



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

**Arrêté n°2020/10 portant inscription au titre des monuments historiques  
d'un objet mobilier conservé à Saint-Julien-sur-Suran (Jura)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte d'Or  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 14 novembre 2019,

Vu la lettre de Monsieur Guillaume Ducolomb Directeur du Centre Hospitalier Jura Sud, propriétaire, en date du 24 octobre 2019 portant adhésion à l'inscription,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- *paire de vitraux déposés, Marius Veyre et maison OTT, XX<sup>e</sup> siècle, PM39 0036 20*


provenant de la chapelle de Dramelay à Saint-Julien-sur-Suran (Jura), déposés, et appartenant à l'Ehpad de Saint-Julien-sur-Suran (Centre Hospitalier Jura Sud).

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

**Article 3 :** Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le : **28 JUIL. 2020**

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation  
La Directrice régionale des affaires culturelles  
de Bourgogne-Franche-Comté

  
Anne MATHERON